

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 29 septembre 2022

**Délibération n°2022-176 - Sports – Convention de mise à disposition, à titre précaire, révocable et onéreux, des installations sportives du Stade Philippe Mahut jusqu'au 31 août 2023 inclus au profit de l'association sportive « Insead »**

Membres élus	61
Membres en exercice	60
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstention	0
Suffrage exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 23 septembre 2022, s'est réuni Salle « Yvonne Garnier » à Ury, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Aurélie BRICAUD, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Hélène MAGGIORI, Naciba MESSAOUDI, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Sonia RISCO, Audrey TAMBORINI, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Isabelle TORQUE, Marie-Laure VASSEUR et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Pascal GROS, Fabrice LARCHÉ, Yann MOREAU, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Gérard THOMAS, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Gwenaél CLER à Mme Isabelle BOLGERT  
Mme Judith REYNAUD à M. Julien GONDARD  
Mme Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL  
Mme Lamia KORT à M. Jean-Claude DELAUNE  
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE à M. Pascal GOUHOURY  
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Francine BOLLET  
M. Christian BOURNERY à Mme Marie-Laure VASSEUR  
M. Thomas IANZ à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD  
M. Nicolas PIERRET à Mme Anne-Sophie GUERIN  
M. Olivier MAGRO à Mme Pascale TORENTS-BELTRAN  
M. Michel CALMY à M. Jean-Philippe POMMERET

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER  
Mme Marie HOLVOET  
Mme Cécile PORTE  
Mme Anne GHYSSENS  
M. Richard DUVAUCHELLE (décédé)

Suppléance :

M. Philippe GUILLEMET suppléant de M. Fabrice MALCHERE

Secrétaire de Séance : M. ROUSSEL

**Rapporteur : M. Vitor VALENTE**

Ce point a été présenté aux commissions sports, enfance, jeunesse, culture, vie associative du 12 septembre 2022, et finances, ressources humaines et mutualisation du 20 septembre 2022.

Il est fait référence aux textes suivants :

- le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5211-10
- le code général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L 2221-1
- La délibération N°2020-086 du conseil communautaire du 12 mars 2020
- La délibération N°2020-134 DU conseil communautaire du 9 juillet 2020

L'association sportive de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (INSEAD), a sollicité la communauté d'agglomération du Pays de France, afin d'occuper les installations sportives du stade Philippe MAHUT pour la l'année scolaire 2022/2023.

Par délibération N°2020-086, le conseil communautaire du 12 mars 2020 a approuvé les tarifs applicables sur les installations sportives du Pays de Fontainebleau, dont le forfait annuel pour l'utilisation du stade Philippe Mahut d'un montant de 10 500 € a acquitté par l'association sportive de l'INSEAD.

Il revient au conseil communautaire d'approuver ladite convention de mise à disposition, jointe, à titre précaire, révocable et onéreux jusqu'au 31 août 2023 inclus.

Ainsi, il est demandé à l'assemblée :

- D'approuver la convention, jointe, de mise à disposition, à titre précaire, révocable et onéreux, des installations sportives du Stade Philippe MAHUT, jusqu'au 31 août 2023 inclus, au profit de l'association sportive de l'INSEAD (77300 Fontainebleau)
- D'autoriser M. le Président à signer ladite convention et tout avenant à intervenir dans ce cadre
- De préciser que les recettes sont inscrites au budget de la collectivité.

**Décision :**

L'assemblée décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention, jointe, de mise à disposition, à titre précaire, révocable et onéreux, des installations sportives du Stade Philippe MAHUT, jusqu'au 31 août 2023 inclus, au profit de l'association sportive de l'INSEAD (77300 Fontainebleau)
- D'autoriser M. le Président à signer ladite convention et tout avenant à intervenir dans ce cadre
- De préciser que les recettes sont inscrites au budget de la collectivité.

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Pascal



Certifié exécutoire le - 5 OCT. 2022  
Date de mise en ligne le - 5 OCT. 2022  
Notification le - 5 OCT. 2022  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

